

OCTOBRE 2025

POLICY PAPER

LES RELATIONS ENTRE LE MAROC ET L'UNION EUROPÉENNE À L'AUNE DU NOUVEAU PACTE POUR LA MÉDITERRANÉE

Les jalons d'un partenariat euro-marocain renouvelé



ABDESSALAM JALDI

Depuis plus de trente ans, les relations entre le Maroc et l'Union européenne (UE) se caractérisent par un équilibre entre pragmatisme politique, ouverture économique et convergence stratégique. Le processus de Barcelone de 1995 a marqué le début d'une coopération euro-méditerranéenne renforcée, consolidée par l'Accord du Statut avancé en 2008 et le Partenariat euro-marocain de prospérité partagée, faisant de l'UE le principal partenaire économique du Royaume. Dans un contexte régional marqué par des reconfigurations géopolitiques, climatiques et migratoires, le Nouveau Pacte pour la Méditerranée positionne le Maroc comme un acteur central, lui offrant une opportunité stratégique pour accélérer son émergence et ses transitions.

ABDESSALAM JALDI

INTRODUCTION

Depuis plus de trois décennies, les relations entre le Royaume du Maroc et l'UE s'inscrivent dans une dynamique de progression constante, ponctuée par un subtil équilibre entre pragmatisme politique, ouverture économique et convergence stratégique. Situé au carrefour des axes Nord-Sud et Ouest-Est, reliant le Maroc aux grands réseaux mondiaux et conférant au Royaume une position privilégiée dans les échanges internationaux, ce partenariat traduit la volonté partagée de construire un espace de prospérité, de stabilité et de voisinage harmonieux, dans un contexte mondial en pleine mutation.

Le lancement du processus de Barcelone en 1995 a inauguré une ère nouvelle de coopération euro-méditerranéenne, au sein de laquelle Rabat s'est affirmé comme un partenaire incontournable de Bruxelles, depuis l'Accord pour le Statut avancé en 2008 jusqu'à l'adoption du Partenariat euro-marocain de prospérité partagée, dans le cadre du programme pour la Méditerranée. Cette configuration a fait de l'UE le premier partenaire économique et commercial du Maroc, avec des échanges s'élevant à 55,339 milliards d'EUR en 2022, ainsi que son principal fournisseur et client, absorbant près de 60 % des exportations du pays.

Plus récemment, un nouveau paradigme s'est dessiné avec le lancement du Nouveau Pacte pour la Méditerranée. Celui-ci vise à renforcer la coopération entre les pays riverains et à promouvoir une prospérité partagée et durable, notamment en améliorant la connectivité maritime, terrestre et numérique entre l'Europe, la Méditerranée et le Golfe arabo-persique. Reposant sur les principes de copropriété, de cocréation et de responsabilité conjointe, ce nouveau cadre de coopération inter méditerranéen, doté de 42 milliards d'euros, est articulé autour de trois piliers, les personnes, l'économie et la sécurité/résilience. Il ambitionne de contribuer à la construction d'un espace méditerranéen commun, connecté, prospère, résilient et sûr,¹ dans une région qui concentre 25 % du trafic maritime mondial.

Dans ce cadre, alors que la région méditerranéenne traverse une phase de transition géopolitique, de quête d'autonomie stratégique, de diversification des alliances et de profondes mutations globales, allant du climatique au migratoire en passant par le numérique, le Maroc se positionne comme un acteur central de la nouvelle architecture euro-méditerranéenne, telle que définie dans le Nouveau Pacte pour la Méditerranée. La question qui se pose dès lors est cruciale : le Nouveau Pacte pour la Méditerranée peut-il constituer une opportunité majeure pour accélérer l'émergence du Royaume ?

I. LE PARADIGME DES RELATIONS EURO-MAROCAINES : DE LA COOPÉRATION À LA CONVERGENCE STRATÉGIQUE

Les relations Maroc/UE dans le cadre de la politique méditerranéenne de l'Union sont profondes. Depuis le lancement du Processus de Barcelone, les relations entre Rabat et Bruxelles ont connu quatre phases : entre 1995 et 2007, le partenariat Maroc-UE s'est structuré autour du Processus de Barcelone, avec un accord d'association et une coopération économique et politique renforcée via

1. European Commission – High Representative of the Union for Foreign Affairs and Security Policy. Joint Communication to the European Parliament, the Council, and the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions. The Pact for the Mediterranean: One Sea, One Pact, One Future. [chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://north-africa-middle-east-gulf.ec.europa.eu/document/download/11646283-cc32-49ae-9639-744d0d6d7da8_en?filename=Joint%20communication%20on%20the%20Pact%20for%20the%20Mediterranean.pdf](https://north-africa-middle-east-gulf.ec.europa.eu/document/download/11646283-cc32-49ae-9639-744d0d6d7da8_en?filename=Joint%20communication%20on%20the%20Pact%20for%20the%20Mediterranean.pdf)

la Politique européenne de voisinage (PEV). En 2008, le « Statut avancé » a instauré un partenariat stratégique favorisant un accès progressif au marché intérieur européen. De 2013 à 2020, un Plan d'action a approfondi ce partenariat. Depuis 2021, un nouveau partenariat euro-marocain de prospérité partagée a été établi en vue d'accompagner les transitions en cours au Maroc. Ainsi, les relations évoluent vers un partenariat plus intégré et stratégique, adapté aux enjeux contemporains.

A. De l'association au partenariat privilégié : 1995-2007

La première phase des relations contemporaines entre le Maroc et l'UE s'est ouverte avec le Processus de Barcelone, lancé en 1995. Celui-ci visait à encadrer les relations entre l'UE et seize pays du pourtour méditerranéen partageant une proximité géographique avec l'Europe, dans la perspective d'établir un espace de prospérité, de stabilité et de bon voisinage. Ce partenariat euro-méditerranéen reposait à la fois sur des accords d'association bilatéraux et sur une coopération régionale. Il prévoyait notamment la création de zones de libre-échange asymétriques pour les produits manufacturés, assorties de concessions sur certains produits agricoles, le tout appuyé par une aide financière et une coopération politique et technique.²

C'est dans ce cadre que fut conclu l'Accord d'association entre le Maroc et l'UE. Entré en vigueur en 2000, ce texte prévoyait la mise en place progressive d'une zone de libre-échange (ZLE) entre les deux parties, effective depuis le 1er mars 2012 pour les seuls produits industriels. Il marquait également le début d'un dialogue stratégique, perçu à l'époque comme une forme de conditionnalité démocratique.³

La réforme de 2004, qui a substitué la Politique européenne de voisinage (PEV) au processus de Barcelone après le cinquième élargissement de l'UE vers l'Europe centrale et orientale, a introduit un nouveau cadre de coopération avec les pays du voisinage méridional. Elle s'est articulée autour de trois priorités sectorielles : le développement économique, la sécurité, et les migrations et mobilité. Cette politique visait à soutenir les réformes dans ces domaines, notamment par le biais d'un appui financier en faveur des pays partenaires.

La mise en œuvre de la PEV à partir de 2004 a ainsi conduit, en juillet 2005, à l'adoption d'un Plan d'action UE-Maroc, qui a renforcé davantage le partenariat euro-marocain, tant sur le plan socio-économique que politique. Parmi ses retombées les plus significatives figurent la poursuite des réformes législatives, la mise en conformité avec les instruments internationaux relatifs aux droits de l'Homme, le renforcement du dialogue politique dans le cadre de la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC), la coopération accrue dans la lutte contre le terrorisme, ainsi que l'ouverture de négociations en vue de la libéralisation des échanges dans le secteur des services.

B. La mise en place du Statut avancé : 2007 – 2013

L'année 2008 a marqué un tournant décisif dans les relations entre le Maroc et l'UE. Elle coïncide avec l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, qui, à travers son article 8, a donné une assise juridique explicite à la Politique européenne de voisinage (PEV), stipulant que : « *L'Union développe avec les pays de son voisinage des relations privilégiées, en vue d'établir un espace de prospérité et de bon voisinage, fondé sur les valeurs de l'Union et caractérisé par des relations étroites et*

2. Pierre Mirel. Du Processus de Barcelone au Programme pour la Méditerranée, un Partenariat fragile avec l'Union européenne. Policy Paper. Fondation Robert Schuman. Questions d'Europe. Numéro 61. 2021. <https://www.robert-schuman.eu/fr/doc/questions-d-europe/qe-601-fr.pdf>

3. Zakaria Abouddahab. La transition démocratique du Maroc à l'aune du Statut avancé et de l'évolution des institutions européennes. Cahiers de la Méditerranée. Numéro 90. 2015. pp 103-125.

pacifiques reposant sur la coopération ». ⁴ Par ailleurs, l'article 213 du même traité introduisait la possibilité d'une assistance financière d'urgence en faveur d'un pays tiers confronté à une crise financière grave. ⁵

C'est dans ce contexte que Rabat et Bruxelles ont conclu en 2008 la Déclaration conjointe pour un « Statut avancé », faisant évoluer le partenariat euro-marocain du cadre classique de l'association vers celui d'un partenariat stratégique. Prolongeant la logique de la PEV, ce statut traduisait le souhait exprimé par le souverain marocain d'obtenir « *plus que l'association, moins que l'adhésion* ». Il offrait au Maroc un accès progressif au marché intérieur européen, sans participation aux institutions communautaires, selon le principe du « tout sauf les institutions », en vue d'établir un partenariat privilégié et différencié avec l'Union.

Le Statut avancé reposait sur deux volets complémentaires : d'une part, la coopération économique, avec pour ambition la conclusion d'un Accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA), destiné à évoluer à terme vers un Espace économique commun (EEC), inspiré de l'Espace économique européen. Cette dynamique impliquait notamment une meilleure intégration du Maroc aux réseaux transeuropéens et un renforcement de la coopération sectorielle. D'autre part, il visait à accompagner les dynamiques façonnant le Maroc au début du 21^{ème} siècle, à l'exemple de la mise en place de l'Instance équité et réconciliation en 2003 et de l'adoption du Code de la famille de 2004, tout en favorisant son rapprochement progressif avec l'acquis juridique de l'UE, dans une logique d'alignement aux normes communautaires.

Deux ans plus tard, le premier sommet Maroc-UE, tenu à Grenade en 2010, a permis d'amorcer des évolutions significatives. Parmi les avancées notables figuraient la signature de deux accords majeurs : l'un sur l'agriculture, l'autre sur le règlement des différends. Le premier visait une ouverture substantielle et réciproque des échanges de produits agricoles, transformés et de la pêche, tout en préservant certaines exceptions pour les produits sensibles des deux côtés. Le second instaurait un mécanisme de règlement des différends de nature commerciale, conçu pour aboutir, dans la mesure du possible, à des solutions mutuellement acceptables en cas de désaccord sur l'application de l'accord de libre-échange. ⁶

En 2013, un accord complémentaire est venu enrichir ce cadre de coopération à travers l'établissement d'un Partenariat pour la mobilité. Celui-ci visait à encadrer la gestion concertée des flux migratoires, à faciliter la mobilité légale des citoyens, et à renforcer la lutte contre l'immigration irrégulière, dans le respect d'une approche fondée sur la responsabilité partagée. ⁷

C. Le nouveau plan d'action pour la mise en œuvre du Statut avancé (2013-2017) et son extension à 2020

À l'issue des protestations du « Printemps arabe », qui ont profondément bouleversé la géopolitique méditerranéenne, Bruxelles a choisi d'orienter sa politique de voisinage vers des réformes différenciées, négociées de manière bilatérale avec chaque partenaire. Cette nouvelle approche visait à offrir un meilleur accès au marché intérieur de l'Union, à son cadre réglementaire, à ses normes, ainsi qu'à ses agences et programmes, selon des modalités convenues mutuellement.

4. Traité de Lisbonne. Journal officiel de l'UE. [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:12007L/TXTR\(01\)](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:12007L/TXTR(01))

5. Ibid.

6. Accord Maroc-UE sur le règlement des différends. Journal Officiel de l'Union européenne. 5 juillet 2011 (L 176/2).

7. Déclaration conjointe établissant un partenariat de mobilité entre le Royaume du Maroc et l'Union européenne et ses États membres. 2015. http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/what-is-new/news/news/2013/docs/20130607_declaration_conjointe-maroc_eu_version_3_6_13_fr.pdf.

C'est dans cette perspective qu'a été élaboré le nouveau Plan d'action pour la mise en œuvre du Statut avancé (PASA) couvrant la période 2013–2017, puis prolongé jusqu'en 2020. Ce Plan donnait un caractère opérationnel à la feuille de route définie en 2010, et constituait une étape décisive dans l'approfondissement du partenariat. Son financement, d'un montant de 1,4 milliard EUR, fut assuré par l'Instrument européen de voisinage pour la période 2014–2020.⁸

Le Plan s'articulait autour de deux piliers complémentaires : d'une part, la convergence vers un espace de valeurs partagées et, d'autre part, la construction progressive d'un espace économique commun reposant sur un rapprochement réglementaire graduel et structuré avec l'acquis communautaire. Le premier pilier supposait le renforcement du dialogue politique et stratégique ainsi que l'accélération de la transition démocratique au Maroc. Le second visait notamment la conclusion d'un Accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA), dans l'optique de rapprocher structurellement les économies marocaine et de l'Union européenne, en particulier dans les domaines des services et des investissements, à travers l'instauration d'un espace normatif commun.⁹

Le résultat du PASA fut mitigé dans son ensemble. D'une part, les efforts du Maroc en termes de transition démocratique ont conduit le Centre Nord-Sud, relevant du Conseil de l'Europe, à décerner au Maroc, en juin 2011, le statut de partenaire pour la démocratie, en reconnaissance des progrès accomplis en matière de transition démocratique et d'État de droit. Ce statut engageait le Royaume à poursuivre une série de réformes visant à renforcer son adhésion aux droits humains. L'une des principales illustrations de cet engagement fut l'adoption de la résolution 1818, qui énumère plusieurs objectifs, particulièrement la consécration du droit à la vie à travers l'abolition de la peine capitale, l'organisation d'élections libres, justes et transparentes, la promotion de la parité entre les sexes, ainsi que l'encouragement à l'adhésion aux Conventions européennes relatives aux droits de l'Homme.¹⁰

En revanche, concernant la mise en place d'un espace économique euro-marocain commun, les négociations autour de l'ALECA ont été suspendues, notamment en raison des inquiétudes exprimées par Rabat quant à la capacité de ses industries et services à résister à la concurrence des acteurs européens, jugés plus compétitifs. Il a fallu attendre la 14^{ème} réunion du Conseil d'association Maroc–UE, tenue en 2019, pour que les discussions soient relancées. À cette occasion, une réflexion conjointe a également été engagée en vue d'identifier les nouvelles priorités stratégiques du partenariat pour l'après-2020, donnant lieu à l'élaboration du nouveau Partenariat euro-marocain de prospérité partagée,¹¹ en amont du lancement par Bruxelles en 2021 du programme pour la Méditerranée.

En outre, l'avenir des partenariats de mobilité entre le Maroc et l'UE est demeuré incertain. Les négociations portant sur les facilités de délivrance de visas en contrepartie d'un accord de réadmission des migrants en situation irrégulière, y compris les ressortissants de pays tiers ayant transité par le territoire marocain, se sont révélées particulièrement complexes. Le Maroc continue de s'opposer à la clause concernant la réadmission des ressortissants tiers, tout en acceptant le principe du retour de ses propres nationaux.

8. Pierre Mirel. Du Processus de Barcelone au Programme pour la Méditerranée, un Partenariat fragile avec l'Union européenne. Policy Paper. Fondation Robert Schuman. Questions d'Europe. Numéro 61. 2021. <https://www.robert-schuman.eu/fr/doc/questions-d-europe/qe-601-fr.pdf>.

9. Délégation de l'UE au Maroc. Le partenariat Union européenne-Maroc : une relation stratégique historique, multidimensionnelle et privilégiée. 2021. https://www.eeas.europa.eu/maroc/lunion-europeenne-et-le-maroc_fr?s=204

10. Ibid.

11. Conseil européen. Déclaration conjointe de l'Union européenne et du Maroc suite à la 14^{ème} réunion du Conseil d'Association UE-Maroc. Communiqué de presse. 27 juin 2019. <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2019/06/27/joint-declaration-by-the-european-union-and-the-kingdom-of-morocco-for-the-fourteenth-meeting-of-the-association-council/>.

D. L'édification du nouveau Partenariat euro-marocain de prospérité partagée (2021-2027)

L'affirmation progressive du Maroc en tant que puissance régionale et continentale dans un monde en perpétuelle mutation a donné lieu à une nouvelle expression de sa souveraineté sur la scène internationale. Celle-ci se manifeste par une diversification de ses partenariats ou, à tout le moins, par une volonté affirmée de consolider et de renouveler des relations déjà établies, étendues à de nouveaux domaines de coopération. C'est dans ce contexte que Rabat et Bruxelles ont entrepris, en marge de l'adoption par l'UE du nouvel agenda pour la Méditerranée qui a redéfini la politique méditerranéenne de l'UE, de repenser leurs relations, en vue de donner un contenu plus attractif au partenariat stratégique euro-marocain, qui dépasse les simples considérations liées à l'aide au développement. L'élaboration du Partenariat euro-marocain pour une prospérité partagée, en tenant compte des enjeux du monde contemporain et des attentes réciproques des deux parties, marocaine et européenne, a constitué une étape majeure de ce processus.

L'un des exemples les plus significatifs de cette nouvelle dynamique est le lancement en 2022 du premier partenariat vert sur l'énergie, le climat et l'environnement. Il s'agit de la première initiative de ce type que l'UE ait conclue avec un pays partenaire dans le cadre de la dimension extérieure du Pacte vert pour l'Europe, dont les objectifs sont de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 55 % d'ici 2030 et d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.¹² L'un des enjeux majeurs de cette initiative est l'impact du Mécanisme d'ajustement carbone (MACF) aux frontières européennes sur les exportations marocaines. C'est pourquoi le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a proposé dans une recommandation de mettre en place une stratégie nationale intégrée pour préparer les exportateurs aux exigences du MACF, en combinant plusieurs leviers complémentaires¹³ : Cela passerait par la création d'un système national d'échange de quotas carbone assorti d'un mécanisme d'ajustement aux frontières, ainsi que par l'accréditation européenne des organismes marocains de vérification des émissions, afin de réduire les coûts pour les entreprises. Un fonds national dédié aux PME exportatrices permettrait de financer leurs efforts de décarbonation et l'élaboration de bilans carbone. Le développement de compétences spécialisées et de formations alignées sur les normes internationales serait essentiel pour assurer une mesure fiable des émissions. Enfin, l'accélération du déploiement des énergies renouvelables, en particulier en moyenne tension, contribuerait à limiter la dépendance aux énergies fossiles et à renforcer la compétitivité bas-carbone du pays.

Le partenariat Maroc-UE pour une prospérité partagée a eu le mérite de réinventer le paradigme des relations euro-marocaines. Ce dernier s'inscrit dans une dynamique renouvelée de coopération Nord-Sud, où l'UE accompagne le Royaume dans sa triple transition — démocratique (avec l'adoption de la Constitution de 2011, qui a défini les principes d'une monarchie constitutionnelle), économique (grâce au lancement du Nouveau modèle de développement, visant à transformer en profondeur l'économie nationale), et sociétale (notamment à travers la réforme du Code de la famille) qui préfigure une nouvelle ère de réforme.

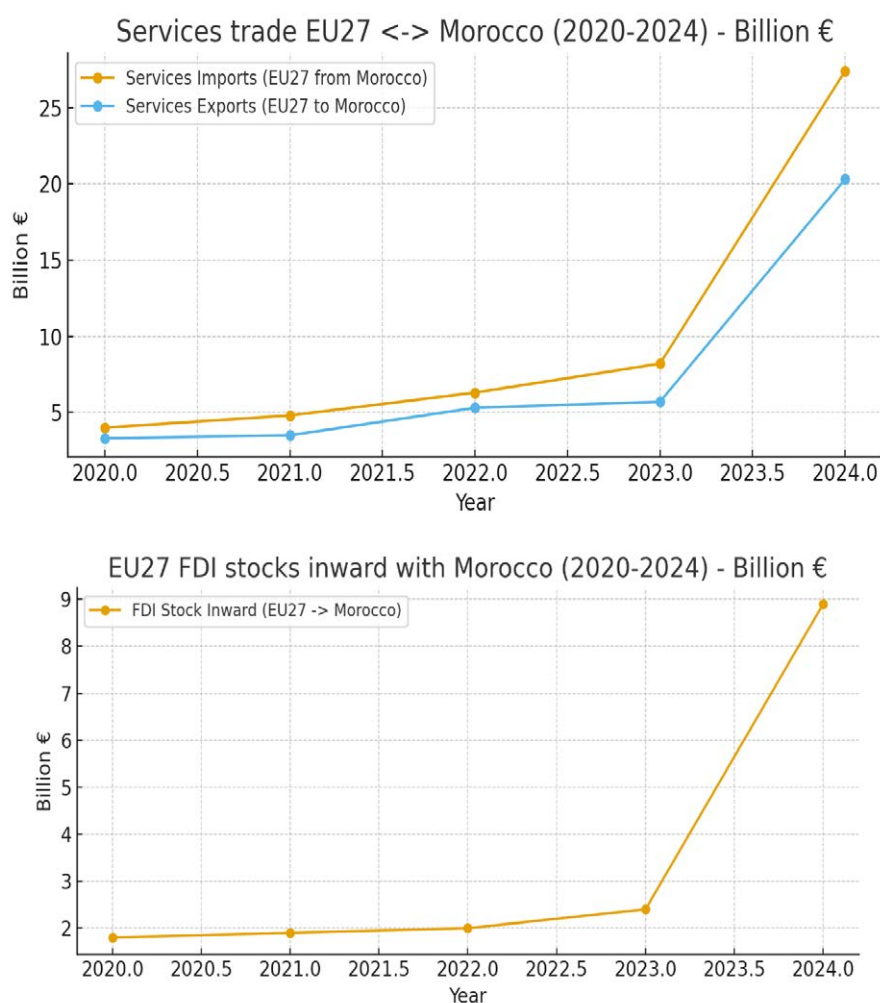
Parmi les manifestations concrètes de ce partenariat renforcé figure l'octroi, dans le cadre de l'Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDCI) 2021-2027, de près de 8,7 milliards EUR d'investissements au Maroc, dont 1,6 milliard sous forme de subventions directes issues du budget de l'UE. Ces fonds visent à soutenir les

12. Le Monde. L'Union européenne et le Maroc signent un « partenariat vert ». 2022. https://www.lemonde.fr/afrique/article/2022/10/19/l-union-europeenne-et-le-maroc-signent-un-partenariat-vert_6146439_3212.html.

13. Conseil économique, social et environnemental (CESE). L'impact du Mécanisme d'ajustement carbone (MACF) aux frontières européennes sur les exportations au Maroc. 2025. <https://www.cese.ma/docs/limpact-du-mecanisme-dajustement-carbone-macf-aux-frontieres-europeennes-sur-les-exportations-au-maroc/#downloads>.

grands chantiers de réforme engagés par le Royaume.¹⁴

En matière d'échanges commerciaux, l'année 2024 a vu les échanges entre Rabat et Bruxelles atteindre la barre de 60,6 milliards EUR, dont 25,3 milliards EUR d'importations de l'UE depuis le Maroc et 35,3 milliards EUR d'exportations de l'UE vers le Maroc.¹⁵ L'UE demeure ainsi le premier partenaire commercial du Royaume ainsi que son principal investisseur étranger, représentant une part majoritaire du stock d'investissements directs étrangers (IDE).¹⁶



Sur le plan des flux financiers, le Maroc a enregistré en 2024 des entrées d'IDE d'environ 1,64 milliard USD, marquant une reprise après une baisse les années précédentes. Le stock d'IDE entrants s'élevait à 69,3 milliards USD fin 2023.¹⁷ L'UE constitue également un partenaire essentiel du Maroc en matière de coopération au développement. Au titre de l'instrument NDICI, une allocation

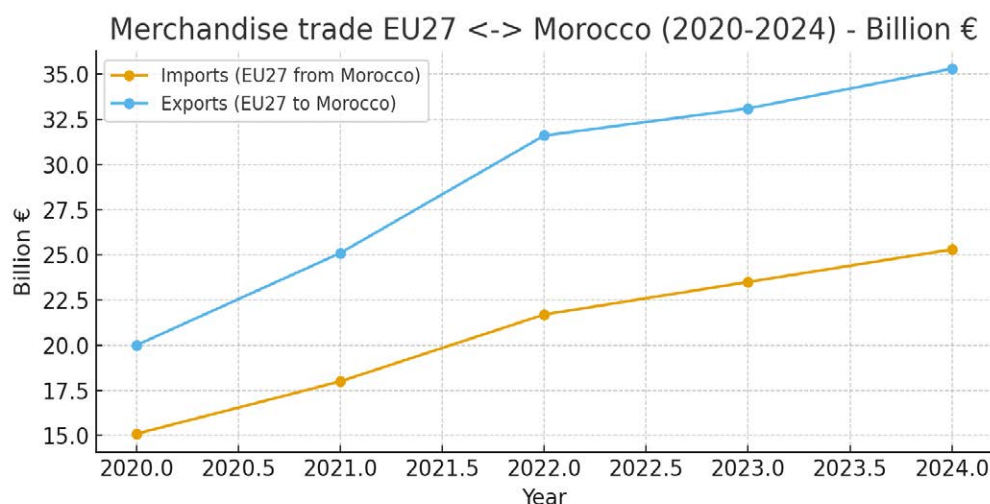
14. EU Neighbours. Partenariat Maroc – Union européenne : lancement de plusieurs nouveaux programmes pour appuyer les grands chantiers de réforme du royaume. 2023. <https://south.euneighbours.eu/fr/news/partenariat-maroc-union-europeenne-lancement-de-plusieurs-nouveaux-programmes-pour-appuyer-les-grands-chantiers-de-reforme-du-royaume/>.

15. Commerce de biens UE–Maroc : 60,6 milliards EUR en 2024 (imports UE depuis Maroc 25,3 milliards EUR ; exports UE vers Maroc 35,3 milliards EUR). : https://policy.trade.ec.europa.eu/eu-trade-relationships-country-and-region/countries-and-regions/morocco_.

16. European Commission. Morocco. https://policy.trade.ec.europa.eu/eu-trade-relationships-country-and-region/countries-and-regions/morocco_en.

17. UNCTAD. Africa : Foreign investment hit record high in 2024. <https://unctad.org/news/africa-foreign-investment-hit-record-high-2024>.

indicative de 931 millions EUR a été programmée pour la période 2021-2024, principalement sous forme d'appui budgétaire. Dans le cadre de la reconstruction post-séisme de 2023, la Commission européenne a adopté 177 millions EUR d'appui budgétaire et l'UE a promis d'autres financements, incluant un engagement de près de 200 millions EUR. Les engagements totaux de l'UE pour la reconstruction s'élèveraient à environ 1 milliard EUR selon les annonces officielles.



La Banque européenne d'investissement (BEI) renforce également son rôle au Maroc. En 2024, elle a mobilisé 500 millions EUR de financements et a pris l'engagement de contribuer à hauteur d'un milliard EUR supplémentaires sous forme de prêts pour soutenir la reconstruction.¹⁸ La BEI demeure un acteur-clé, notamment dans les secteurs des infrastructures, de l'eau et de l'énergie.

II. LES LIMITES DU NOUVEAU PACTE POUR LA MÉDITERRANÉE

Le Pacte pour la Méditerranée a été élaboré en vue de réinventer la politique méditerranéenne de l'UE dans un contexte de conflit d'influence croissant agitant le bassin méditerranéen. Premier pourvoyeur d'aide aux pays méditerranéens, l'UE s'est imposée comme un acteur clé du « développement » de la façade sud de la Méditerranée. Le consensus en matière de coopération engage les États membres sur un socle de valeurs et de principes communs et la promotion d'un nouvel équilibre Nord-Sud. La pratique fait toutefois apparaître de profondes contradictions entre rhétorique humaniste et stratégies commerciales.

A. Hiérarchisation orientée des priorités

L'indicateur le plus révélateur du manque d'appropriation locale et de l'asymétrie qui caractérise encore les rapports entre l'UE et ses partenaires méditerranéens réside probablement dans le choix des priorités de financement et des domaines de concentration de l'aide. Malgré ses déclarations en faveur de la prise en charge locale, Bruxelles tend encore à imposer ses propres priorités aux pays bénéficiaires, ce qui limite leur autonomie dans la définition de leur développement.

18. European Investment Bank. 2024. https://www.eib.org/en/press/all/2025-121-maroc-la-bei-accelere-son-soutien-avec-500-meur-de-financements-en-2024?utm_source=chatgpt.com.

Cette tendance apparaît de manière évidente dans le domaine de la « bonne gouvernance », défini comme prioritaire dans la plupart des programmes régionaux et bilatéraux concernant le Sud de la Méditerranée depuis le lancement du processus de Barcelone en 1995. Les représentants des pays du Maghreb ont régulièrement observé que la Commission européenne allouait une part substantielle des financements au renforcement de la gouvernance, indépendamment des priorités identifiées par les gouvernements locaux. Dans certains cas, la Commission a même demandé de réviser les priorités nationales pour répondre à ses critères, suscitant des critiques tant des sociétés civiles locales que des institutions nationales de représentation démocratique, qui y voyaient une atteinte à leur souveraineté.

Ces critères incluent, outre la transparence, la lutte contre la corruption et la responsabilité publique, des questions plus directement liées aux intérêts européens, comme la sécurité, la migration ou le soutien au secteur privé. Pour les pays du Sud méditerranéen, cette approche donne l'impression que l'aide européenne pourrait financer certains besoins sociaux si et seulement si des politiques conformes aux priorités de l'UE étaient mises en œuvre, ce qui soulève des interrogations sur la réelle adéquation entre les priorités locales et celles de Bruxelles.

D'autres domaines de financement, tels que les infrastructures et le transport, ont reçu une attention disproportionnée. Les stratégies de l'UE montrent un net contraste entre les investissements dans ces secteurs, perçus comme favorables à la compétitivité et à l'intégration régionale, et la faiblesse des financements alloués aux secteurs sociaux et éducatifs, pourtant essentiels pour la réduction de la pauvreté. Dans le Maghreb, l'appui à l'éducation de base et à la santé reste limité, malgré les besoins locaux criants, alors que les priorités européennes privilégient souvent des projets d'infrastructures ou des programmes économiques considérés comme moteurs de croissance.

L'UE se défend en arguant que les appuis budgétaires permettent aux États de renforcer leurs capacités à gérer eux-mêmes ces secteurs. Elle souligne également que la priorité accordée aux transports et infrastructures répond à des demandes locales et qu'une croissance économique soutenue constitue un levier de développement. Néanmoins, le lien entre ces investissements et la réduction effective de la pauvreté demeure fragile, et de nombreux acteurs de la société civile méditerranéenne soulignent que les préoccupations sociales, telles que la lutte contre la pauvreté rurale ou l'accès équitable à l'éducation et à la santé, restent largement négligées.

Cette tension entre intérêts européens et besoins locaux se retrouve également dans les questions transversales, comme l'égalité des genres ou la santé publique, qui reçoivent peu d'attention spécifique dans les programmes méditerranéens. La priorité affichée par l'UE à la croissance économique et à l'intégration régionale, au détriment d'une approche centrée sur la réduction des inégalités et l'amélioration des conditions de vie des populations, interroge sur la véritable finalité de l'aide et sur le degré d'appropriation locale possible dans ces pays.

Ainsi, dans le contexte méditerranéen, le défi principal demeure la conciliation entre la volonté européenne de promouvoir certains modèles de gouvernance et de développement et les aspirations réelles des pays du Sud de la Méditerranée, qui attendent avant tout que l'aide réponde à leurs besoins sociaux et économiques immédiats, et non à des priorités extérieures imposées.

B. Politique de développement subordonnée ?

Dans ses déclarations de politique extérieure, l'UE insiste régulièrement sur l'importance d'une plus grande cohérence entre ses différentes politiques (commerce, pêche, agriculture, politique migratoire) et les stratégies communes de développement. Le Consensus européen souligne ainsi que l'UE doit tenir compte des objectifs de coopération au développement dans toutes les politiques susceptibles d'affecter les pays en développement et que ces politiques doivent se

soutenir mutuellement, sans que l'une soit subordonnée à l'autre.

En pratique, la recherche de cohérence se heurte souvent aux contradictions entre rhétorique humaniste et stratégies commerciales opportunistes. Cette tension se manifeste clairement dans les accords commerciaux que l'UE cherche à conclure avec les pays du Sud de la Méditerranée, en particulier dans le cadre des accords d'association et de libéralisation progressive inspirés du New Generation Free Trade Agreement, lesquels prennent en compte les normes européennes dans tout accord de libre-échange que Bruxelles conclut avec les États tiers. Officiellement, ces accords visent à promouvoir la croissance économique et à soutenir le développement, mais ils impliquent une ouverture réciproque des marchés et une insertion accélérée dans l'économie mondiale, ce qui reproduit un déséquilibre structurel entre l'Europe et ses partenaires méditerranéens.

Pour les pays du Maghreb, dont certains sont encore fortement dépendants des recettes douanières, la suppression des droits sur les produits européens pourrait réduire considérablement les revenus publics et mettre en péril les programmes sociaux, en particulier dans les secteurs de la santé et de l'éducation. De même, les petits producteurs locaux risquent d'être placés en concurrence directe avec des entreprises européennes beaucoup plus compétitives et largement subventionnées, fragilisant ainsi les filières agricoles et industrielles locales.

Si l'UE met en avant le caractère progressif et négocié de ces accords, la réalité du rapport de force reste inégale. Les 27 États membres de l'UE disposent d'un poids économique écrasant face aux pays méditerranéens, qui peinent à défendre leurs priorités et voient souvent leurs intérêts subordonnés à ceux de l'Europe. Les mesures de libéralisation sont justifiées par la conformité aux règles de l'OMC, mais l'argument ne tient guère face à l'absence de réforme du système mondial des subventions agricoles, qui continue de favoriser les puissances du Nord.

Ces accords illustrent ainsi un glissement de la logique de coopération au développement vers une logique commerciale et stratégique : l'UE entend renforcer sa présence dans le Sud méditerranéen, sécuriser l'accès aux marchés, contrer la concurrence de nouveaux acteurs et soutenir ses multinationales. Les aides à la bonne gouvernance, aux infrastructures et à l'intégration régionale deviennent autant d'instruments pour faciliter l'accès des entreprises européennes aux marchés locaux, parfois au détriment des besoins sociaux et du développement durable.

Le contraste entre les déclarations de principe et les pratiques concrètes est frappant. Alors que l'UE affirme vouloir réduire la pauvreté et soutenir le développement humain, sa politique extérieure tend à subordonner l'aide à ses intérêts économiques et géostratégiques. Comme le souligne M'bah Abogo depuis 2006 : *« bien que la lutte contre la pauvreté et le développement durable se profilent comme le but ultime de la politique de coopération de l'Union européenne, le renforcement de la politique extérieure de l'UE tend à subordonner l'aide à des intérêts politiques extérieurs qui n'ont que très peu de liens, voire aucun, avec les Objectifs du Millénaire. (...) D'une part sont poursuivis des objectifs de développement et de lutte contre la pauvreté, mais en même temps, à mesure que l'UE se consolide comme « acteur international », l'aide se révèle être l'instrument de sa politique extérieure (...). La coopération au développement doit avant tout servir à semer les germes du développement humain. Or, en subordonnant l'aide à ses intérêts, l'Europe risque plutôt de semer les germes de la tempête »*.¹⁹ Le report de la signature de certains accords d'association avec les pays méditerranéens, suite à leur résistance et aux critiques sur les méthodes de négociation de l'UE, illustre bien les tensions persistantes entre ambition de développement et priorités stratégiques de l'Europe.

19. M'bah Abogo, « Mar adentro : la política de cooperación al desarrollo de la UE a la deriva », in Pueblos, 31 mars, 2006.

C. Repenser le développement en dehors de l'aide

L'aide publique au développement n'est réellement efficace que lorsqu'elle permet aux États et aux populations de s'affranchir de la dépendance qu'elle peut créer et de gagner en autonomie, c'est-à-dire en capacité à orienter leur avenir selon leurs priorités et besoins.

Ce postulat permet de dépasser le débat entre l'« approche cynique » de David Booth (2005), qui voit dans l'appropriation locale un moyen pour les bailleurs de renforcer leur domination, et l'« approche naïve », qui prend pour argent comptant le discours officiel de l'UE sur la prise en charge locale. Il ouvre la voie à une lecture de l'aide comme un rapport complexe, multidimensionnel et contextuel.²⁰

Dans le Sud méditerranéen, les nouvelles modalités de l'aide européenne, telles que les aides budgétaires et sectorielles, constituent un progrès réel : elles confèrent davantage de responsabilité aux gouvernements dans le choix, l'exécution et la gestion des programmes, renforcent leurs capacités institutionnelles et permettent de limiter l'érosion budgétaire et la multiplication de structures parallèles.

Cependant, des interrogations subsistent : les priorités formalisées dans les documents stratégiques de l'UE reflètent-elles réellement les besoins des populations locales, en particulier des groupes les plus vulnérables ? Le maintien de conditionnalités strictes limite l'espace de décision et fragilise l'appropriation locale. Pour beaucoup, cette appropriation reste tronquée ou fictive, car elle permet à l'UE d'imposer ses priorités, parfois en décalage avec les demandes locales. En outre, la participation des acteurs non étatiques dans de nombreux pays du Sud de la Méditerranée, à l'exemple de l'Algérie et de la Tunisie, en proie à la dérive autoritaire, demeure complexe et exige du temps, des ressources et des capacités spécifiques. Les espaces nationaux et les instances de dialogue à Alger et Tunis ne sont pas neutres : ils sont traversés par des rapports de force, où l'establishment militaire en Algérie et la posture démagogue et populiste de Kais Saïed en Tunisie imposent leur agenda.

À cela s'ajoute la réduction des politiques européennes d'aide au développement. Rappelons à cette fin que si l'UE reste les principaux fournisseurs d'aide publique au développement dans le monde, la Commission européenne prévoit de réduire de 35 % les crédits accordés aux pays les moins avancés pour la période 2025-2027, par rapport à la période 2021-2024. Rien ne dit que la situation s'améliorera dans le nouveau cadre financier pluriannuel 2028-2034 en préparation.²¹ Une grande part de ces fonds a été réorientée vers l'Ukraine depuis trois ans. Certains

États membres, comme les Pays-Bas, l'Allemagne, la Belgique et la Suède, ont également diminué leur budget consacré à cette aide. En France, le président Emmanuel Macron, qui s'était engagé en 2017 à l'augmenter jusqu'à 0,55 % du PIB, l'a en fait réduit d'un tiers en 2025.²²

Dans cette perspective, il faudrait un rééquilibrage du pouvoir et un renforcement des capacités des acteurs les plus faibles. L'UE pourrait jouer un rôle positif en exigeant que les gouvernements

20. Laurent Delcourt. Aide au développement de l'UE : perspective critique. Centre tricontinental (CETRI). <https://www.cetri.be/Aide-au-developpement-de-l-Union>

21. Louis Caudron. Peut-on sauver l'aide publique au développement ? La baisse générale des crédits nécessite de redéfinir ses objectifs. Fondation Robert Schuman. Octobre 2025. <https://www.robert-schuman.eu/questions-d-europe/806-peut-on-sauver-l-aide-publique-au-developpement>

22. Louis Caudron. Peut-on sauver l'aide publique au développement ? La baisse générale des crédits nécessite de redéfinir ses objectifs. Fondation Robert Schuman. Octobre 2025. <https://www.robert-schuman.eu/questions-d-europe/806-peut-on-sauver-l-aide-publique-au-developpement>

engagent un dialogue réel avec la société civile et rendent des comptes sur l'utilisation des ressources destinées à la lutte contre la pauvreté. Des conditionnalités politiques inclusives, négociées avec tous les acteurs nationaux, pourraient soutenir ce processus.

Au-delà de la seule efficacité de l'aide, c'est la structure globale des relations économiques internationales qui joue un rôle déterminant. Comme le soulignent Bonnie Campbell et Gabriel Goyette, l'insertion des pays bénéficiaires dans des structures commerciales et financières asymétriques contribue à produire et reproduire le sous-développement.²³ Pour les acteurs du Sud méditerranéen, des mesures telles que l'annulation de la dette, la fin des subventions agricoles et la régulation des flux financiers seraient souvent plus efficaces que l'augmentation des seuls flux d'aide.

Il en résulte que plutôt que de chercher une cohérence entre des politiques aux objectifs incompatibles, l'UE devrait faire des choix clairs et soutenir des politiques économiques et sociales qui favorisent réellement le développement. Lors des négociations à l'OMC sur les préférences commerciales, l'Union disposait d'une position de force pour défendre les intérêts des pays du Sud, mais le « business as usual » a souvent primé sur l'ambition d'un développement humain durable.

III. LE NOUVEAU PACTE POUR LA MÉDITERRANÉE COMME OPPORTUNITÉ POUR LE MAROC

Le Nouveau Pacte pour la Méditerranée constitue une opportunité stratégique pour le Maroc, à même de contribuer à renforcer le développement national, notamment au regard i/ du renforcement de la protection sociale, levier d'inclusion et de sécurité pour les citoyens, ii/ du soutien aux investissements industriels, moteur d'intégration régionale et de montée en gamme, iii/ du dispositif numérique européen, catalyseur de la transition numérique marocaine, iv/ de l'organisation de la circulation des talents, pour contenir la fuite des cerveaux et stimuler le capital humain et, enfin, v/ de la transition géopolitique européenne, offrant des perspectives de souveraineté stratégique et de coopération renforcée. Chaque sous-section illustre comment le partenariat avec l'UE peut constituer un levier de modernisation, d'innovation et d'intégration pour le Royaume.

A. Accompagner le chantier de la protection sociale

Le renforcement de l'écosystème sanitaire marocain passe par la modernisation des systèmes de santé et l'extension des dispositifs de protection sociale. Dominées par le Consensus de Washington durant les trente dernières années, les questions de protection sociale ont souvent été reléguées au second plan dans les politiques d'aide publique. Or, de nombreuses études démontrent qu'un système universel de protection sociale constitue la pierre angulaire de tout projet de développement inclusif. C'est dans cette optique que le Maroc a lancé le chantier de la généralisation de la protection sociale.

La réforme de la protection sociale, articulée autour de quatre grands projets, vise à généraliser l'assurance maladie obligatoire (AMO) de base, les allocations familiales, l'affiliation au régime de retraite ainsi que l'élargissement des indemnités en cas de perte d'emploi. Le déploiement intégré des projets envisagés par la réforme devrait offrir aux citoyens une assurance contre les risques

23. Campbell Bonnie, Goyette Gabriel (2006), « Quel développement ? », in Relations, n°712, octobre-novembre, 12-14.

sociaux et la vulnérabilité, notamment en matière de santé, d'enfance, de vieillesse et de chômage. Toutefois, pour que cette réforme soit couronnée de succès et produise les effets escomptés, les institutions de représentation démocratique devront surmonter de nombreux défis techniques et financiers liés aux différents projets.

L'UE, forte d'un capital d'expertise accumulé au fil de plusieurs décennies dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de systèmes de protection sociale, se trouve dans une position privilégiée pour contribuer au processus de réforme engagé par le Maroc. Son expérience, forgée à travers la diversité des modèles sociaux de ses États membres et l'adaptation continue aux évolutions économiques et démographiques, offre un réservoir d'enseignements particulièrement pertinent pour un pays en pleine structuration de son filet de sécurité sociale. Dans un contexte où le Maroc ambitionne de bâtir un système plus inclusif, financièrement soutenable et adapté aux mutations du marché du travail, l'UE peut jouer un rôle de partenaire stratégique. Cette coopération pourrait se traduire par le partage de bonnes pratiques en matière de gouvernance, de financement, de digitalisation des prestations, ainsi que par des appuis techniques ciblés sur les mécanismes d'élargissement de la couverture aux travailleurs informels et aux populations vulnérables.

B. Soutenir les investissements industriels au Maroc : un levier de création d'emplois et un moteur pour la relance de l'UMA

Le Maroc connaît une forte dynamique industrielle, portée par le développement des secteurs de l'automobile dans la zone franche de Tanger, de l'aéronautique à la technopole de Nouaceur, et des énergies renouvelables à Ouarzazate. Dans ce contexte, l'UE pourrait renforcer son soutien aux investissements industriels au Maroc, à l'image du groupe Renault à Tanger, en favorisant la création de filières industrielles intégrées à l'échelle euro-marocaine. La transformation agro-industrielle représente aussi un levier important, notamment à travers les projets du groupe OCP, présents aussi bien au niveau national qu'africain via sa filiale OCP Africa, qui ambitionne de devenir un partenaire stratégique des agriculteurs du continent. Par ailleurs, dans le cadre du Plan Maroc Vert, le pays a développé une approche d'agrégation et d'intégration agro-industrielle, qui a déjà produit des résultats encourageants.

Dans les industries où la technologie et le capital sont fortement intégrés à l'échelle mondiale (l'automobile, l'aéronautique, l'électronique, le pharmaceutique, les semi-conducteurs ou la chimie fine), le partenariat euro-marocain pourrait s'inspirer de l'exemple de l'écosystème industriel créé entre le Japon et les pays de l'ASEAN (Association des nations de l'Asie du Sud-Est) dans les années 1980. Ce modèle a favorisé une intégration régionale efficace, qui non seulement a favorisé l'émergence d'acteurs industriels locaux, mais pourrait aussi servir de moteur pour relancer l'UMA (Union du Maghreb arabe) dans le cadre de l'intégration maghrébine. En effet, grâce à ce que l'on appelle le « développement en vol d'oiseaux sauvages », l'ASEAN est passée d'échanges dominés par les matières premières à un commerce principalement tourné vers les composants mécaniques et électroniques. Cette transformation a reflété une montée en qualité et une plus grande complexité industrielle des échanges au sein de la région. Ensuite, avec la mise en place en 1996 de l'ASEAN Industrial Cooperation Scheme (AICO), qui offrait des avantages aux entreprises installées localement, les groupes japonais ont été encouragés à investir directement dans ces pays. Cela a permis de créer un véritable écosystème industriel intégré. Surtout, ce modèle a donné l'opportunité à de nombreux acteurs locaux de se développer, évitant ainsi une domination purement étrangère.

Si l'on transpose cette réflexion au contexte euro-marocain, elle invite à encourager une montée

en gamme industrielle au Maroc, en ciblant des secteurs à forte valeur industrielle, grâce à des partenariats solides avec les entreprises européennes. Il s'agirait d'instaurer des dispositifs incitatifs, afin d'attirer les groupes européens à implanter des sites industriels sur le sol marocain, favorisant ainsi le transfert de technologies et la création d'emplois locaux. L'objectif sera de bâtir un écosystème dans lequel les entreprises marocaines ne se limiteraient plus à un rôle de simples sous-traitants, mais deviendraient des partenaires actifs et innovants au sein des chaînes de valeur mondiales. Cette dynamique, au-delà de son impact national, pourrait aussi constituer un moteur puissant pour renforcer l'intégration économique et industrielle du Maghreb, en tissant des ponts industriels entre le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, ainsi qu'avec la Libye et la Mauritanie, à l'image de l'intégration réussie de l'ASEAN.

C. Le dispositif numérique européen, fer de lance de la transition numérique marocaine

Le chantier de la souveraineté numérique peut constituer un axe majeur de coopération entre le Maroc et l'UE dans le cadre de la nouvelle politique méditerranéenne de l'UE. Cette politique implique de réduire la dépendance à l'égard des entreprises étrangères, en particulier celles basées aux États-Unis ou en Chine (GAFAM, BATX, et autres NATU) qui, grâce à leur quasi-monopole, exercent un pouvoir à la fois économique, normatif et politique, et aussi de promouvoir une autonomie numérique au sein de l'Europe.

Le Maroc, en pleine transition numérique, a entrepris durant les vingt dernières années une modernisation progressive de son arsenal législatif afin d'encadrer la régulation du numérique au sein de son économie, érigée comme stratégique dans le cadre du Nouveau modèle de développement de 2021 (NMD). Dans le cadre de cette régulation, la loi n° 53-05 de 2007 régissant l'échange électronique des données à caractère juridique, ainsi que la loi n° 09-08 de 2009 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles, occupent une place centrale dans le dispositif numérique marocain. En matière de protection des données, le cadre juridique marocain repose principalement sur la loi n° 31-08 relative à la protection du consommateur, laquelle intègre des dispositions spécifiques encadrant la vente en ligne. Par ailleurs, certaines lois ciblées viennent compléter ce dispositif, telles que la loi n° 07-03 de 2011 portant sur les infractions liées aux systèmes automatisés de traitement des données, qui sanctionne notamment l'accès frauduleux à tout ou partie d'un système de données automatisé. De même, la loi n° 88-13 de 2016 relative à la presse et à l'édition prohibe l'usage illégal des données personnelles à des fins publicitaires. Plus récemment, face à l'accélération sans précédent de la numérisation de l'économie et du quotidien des citoyens – phénomène en partie amplifié par la crise sanitaire de la Covid-19, le Maroc a intensifié son activité législative dans le domaine du numérique. Deux lois emblématiques ont ainsi été adoptées en 2021 : celle relative à la cybersécurité, et une autre, encadrant les services de confiance pour les transactions électroniques.

Il en ressort que le Maroc dispose d'un corpus normatif substantiel en matière numérique. La véritable finesse réside désormais dans sa capacité à actualiser ce corpus afin qu'il s'adapte avec agilité aux mutations technologiques rapides, tout en adoptant une loi sur l'usage des technologies de l'intelligence artificielle, qui se présentent comme le pilier fondamental de la quatrième révolution industrielle.

Dans ce contexte, l'UE, grâce à sa capacité à réguler les technologies et infrastructures numériques au service de son marché intérieur, se positionne en leader pour accompagner la transition numérique du Maroc. En effet, les réglementations européennes sont souvent prises comme modèle par de nombreuses juridictions et dans divers forums de négociation, en raison à la fois du poids politique

et économique de l'Union, ainsi que de sa crédibilité en matière d'ingénierie juridique. Plusieurs textes illustrent cette capacité de l'UE à favoriser le développement des communs numériques, en opposition au modèle capitaliste américain fondé sur le libre jeu du marché, la marchandisation de la donnée et la liberté d'expression contre tout excès de régulation, et la Chine qui applique de strictes restrictions sur le plan des libertés numériques (censures et Great Firewall).²⁴ À l'automne 2022, ont été adoptés le Digital Markets Act (DMA) qui vise à limiter la domination des plateformes jouant le rôle de « gatekeepers » (contrôleurs d'accès) et à restaurer la concurrence sur les marchés numériques, ainsi que le Digital Services Act (DSA), destiné à renforcer la lutte contre les contenus et produits illicites en ligne. Ces mesures s'ajoutent au Règlement général sur la protection des données (RGPD,) en vigueur depuis le 25 mai 2018, au Data Governance Act (DGA), appliqué depuis septembre 2023 et visant à favoriser et sécuriser le partage des données, ainsi qu'au Data Act, entré en vigueur en janvier 2024 et ciblant plus particulièrement les données industrielles et l'internet des objets. Au cœur de la stratégie numérique européenne, l'Union a également adopté en février 2024 une réglementation pionnière, l'Artificial Intelligence Act, qui propose une approche basée sur les risques pour garantir un développement encadré, fiable et sécurisé de l'intelligence artificielle.

Fort de cet arsenal réglementaire, l'UE affirme une conception exigeante de la protection des libertés individuelles et du respect de la vie privée, se posant ainsi en véritable moteur normatif de la transition numérique marocaine. Cette empreinte peut se traduire ici notamment dans les terrains de la gouvernance et l'exploitation des données, dans la sauvegarde des droits des utilisateurs, de leur dignité et de leur intimité, ainsi que dans l'encadrement de l'intelligence artificielle. Elle est en mesure de s'inscrire, en outre, dans une démarche favorisant l'essor de biens communs numériques reposant sur des infrastructures ouvertes et partagées, respectant des standards libres et transparents, où les citoyens marocains doivent être au centre, à la fois, du marché et de la technologie.

D. Organiser la circulation des talents et contenir la fuite des cerveaux

Le renouveau du partenariat euro-marocain dans le cadre de la nouvelle politique méditerranéenne de l'UE implique d'organiser une circulation harmonieuse des talents et des travailleurs qualifiés marocains, dans un cadre qui valorise les complémentarités tout en prévenant la fuite des cerveaux. En effet, la politique migratoire de l'UE, telle que définie dans le nouveau Pacte européen sur l'immigration et l'asile, repose largement sur des considérations sécuritaires et sur l'externalisation de la gestion des frontières, au détriment des stratégies visant à retenir les talents et à stimuler le développement des pays d'origine. Le Maroc illustre parfaitement cette dynamique. Selon une étude menée par le Haut-commissariat au plan (HCP) en partenariat avec la Banque mondiale (BM), la proportion de migrants diplômés de l'enseignement supérieur qui choisissent de revenir au pays demeure légèrement inférieure à celle des étudiants établis à l'étranger, alors que 60 % des migrants marocains ont moins de quarante ans, témoignant du potentiel humain encore largement mobilisable.²⁵

Si la circulation des services, des capitaux et des travailleurs qualifiés peut stimuler les exportations

24. Pauline Türk. La souveraineté numérique européenne, vers une troisième voie ? Revue française d'études politiques et constitutionnelles. Numéro 190. Page 89.

25. HCP – Banque mondiale. Paysage de l'emploi au Maroc : recenser les obstacles à un marché de travail inclusif. 2021. Page 34. https://www.hcp.ma/region-oriental/docs/Paysage%20de%20l%27emploi%20au%20Maroc%20_%20Recenser%20les%20obstacles%20a%20un%20marche%20du%20travail%20inclusif.pdf.

et accroître la productivité, l'impact des chaînes de valeur sur le capital humain n'est pas univoque.²⁶ Il peut même se révéler négatif en raison des effets d'agglomération bien documentés par les spécialistes de la nouvelle économie géographique. Au sein d'une région donnée, les pôles les plus avancés exercent une attraction irrésistible sur les zones périphériques, renforçant ainsi les déséquilibres territoriaux. Il devient alors nécessaire de concevoir des solutions pour contenir le phénomène de la fuite des cerveaux, qui prive le Maroc de ses talents et freine ses stratégies d'émergence. Dans le cadre du partenariat euro-marocain, l'idée d'une « brain drain tax », proposée dès les années 1970 par l'économiste indo-américain Jagdish Bhagwati, pourrait constituer un levier intéressant. Cette théorie consiste à imposer, pendant cinq à dix ans, les migrants qualifiés établis dans les pays d'accueil et à reverser le produit de cette taxe aux pays d'origine, permettant ainsi de valoriser le capital humain et de soutenir le développement national.²⁷

Une autre voie consisterait à instaurer, pour les jeunes diplômés marocains, l'obligation d'exercer quelques années dans leur pays d'origine à l'issue de leurs études. Ce principe de service contraint existe déjà, par exemple, à Singapour. Toutefois, dans un monde toujours plus interconnecté, une telle mesure devrait impérativement s'accompagner de politiques incitatives ambitieuses. Dans le même ordre d'idées, les pôles technologiques de Bangalore, en Inde, et de la Silicon Wadi, en Israël, doivent en grande partie leur essor au retour de talents formés en Europe, au Royaume-Uni et dans la Silicon Valley. De même, la métropole high-tech de Shenzhen, en Chine, s'est développée grâce à ses « returnees ». La Grèce, quant à elle, a mis en place des fonds de capital-risque spécifiquement destinés aux entrepreneurs de sa diaspora, les incitant à revenir. Le Ghana a su, pour sa part, convaincre le géant Google d'implanter à Accra un centre de recherche et développement dédié à l'intelligence artificielle. Ces exemples démontrent qu'avec de l'imagination et une vision stratégique, il est possible de transformer la fuite des cerveaux dans le cadre d'un partenariat euro-marocain renouvelé en un véritable atout : du Brain Drain au Brain Gain.

E. Les relations Maroc / UE à la lumière de la transition géopolitique européenne

La transition géopolitique européenne, telle que définie par la Déclaration de Versailles de mars 2022, vise à doter l'UE d'outils de hard power, tout en asseyant sa souveraineté économique et énergétique en poursuivant une approche d'autonomie stratégique ouverte. Cette approche stratégique, combinant industrie, technologie et diplomatie, pourrait faire du Maroc un acteur central dans l'écosystème européen de défense, transformant une opportunité de coopération en un véritable moteur de souveraineté et de croissance inclusive et durable.

Le Maroc, en tant que partenaire fiable de l'UE et acteur en pleine mutation et sur la voie de l'émergence, se trouve à un carrefour stratégique qui pourrait transformer sa trajectoire nationale en une intégration approfondie aux grands programmes européens de défense tels que le système de combat aérien du futur (SCAF), le Système principal de combat terrestre (MGCS) ou l'euro-drone. Au-delà du simple accès à du matériel de pointe, cette participation constituerait une véritable opportunité de transfert technologique : la maîtrise de systèmes aéronautiques avancés, de plateformes robotiques, de réseaux de commandement et de solutions cyber-sécuritaires représente des compétences essentielles pour moderniser les forces armées et assurer une souveraineté nationale renforcée. Ces technologies, longtemps confinées à des cercles étroitement européens, pourraient catalyser la montée en gamme industrielle du Maroc, en stimulant la création de filières locales de sous-traitance et en favorisant l'émergence d'un tissu d'emplois hautement

26. Arianna Ross. Does economic upgrading lead to social upgrading in global production networks ? Evidence from Morocco. *World Development*, 46, 223-233, 2013.

27. Jagdish Bhagwati. Taxing the Brain Drain. Volume 19. Numéro 13.1976.

qualifiés, formant ainsi un levier tangible pour la transformation industrielle et la diversification économique du Royaume.

Sur les plans géopolitique et sécuritaire, l'intégration dans ces programmes renforcerait la posture stratégique du Maroc en Méditerranée, faisant du pays un interlocuteur incontournable de l'UE, et consolidant ainsi son rôle d'allié fiable dans un environnement régional complexe. Par ailleurs, la participation à ces initiatives permettrait au Maroc d'afficher sa capacité à s'inscrire dans des dynamiques de coopération européenne fondées sur la souveraineté partagée, tout en préservant sa liberté d'action stratégique et en diversifiant ses sources d'innovation technologique. Dans un contexte international marqué par l'instabilité et la compétition pour l'accès aux technologies avancées, cette démarche offre une double sécurité : celle de disposer de capacités militaires modernes et celle de sécuriser des investissements industriels stratégiques pour l'avenir.

En outre, l'approche d'autonomie stratégique ouverte que l'UE cherche à promouvoir dans le cadre de sa transition géopolitique repose sur une double exigence, à la fois écologique et géopolitique, en intégrant les impératifs climatiques tout en affirmant une certaine fermeté dans la défense de ses intérêts, puis économique et commerciale, en demeurant attachée au libre-échange et à l'ouverture sur les marchés mondiaux dans le cadre des New Generation Free Trade Agreements. Cette orientation pourrait contribuer à relancer le débat sur l'Accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA) entre le Maroc et l'UE, qui vise une intégration économique plus poussée que l'Accord d'association de 2000, mais dont les négociations ont été ralenties en raison des inquiétudes marocaines liées à la compétitivité de certains secteurs et à la préservation du tissu productif national. En plaçant au cœur de sa politique commerciale les dimensions environnementale, de durabilité et d'inclusion sociale, l'UE pourrait offrir au Maroc un partenariat plus équilibré et en phase avec ses priorités de développement durable et de montée en gamme industrielle, ouvrant ainsi de nouvelles perspectives pour une coopération renforcée. Dans le même ordre d'idées, le EU Chips Act, qui vise à garantir l'approvisionnement de l'Union en semi-conducteurs, pourrait servir de catalyseur pour transformer le Maroc en un hub régional pour l'industrie des semi-conducteurs, en capitalisant sur sa position stratégique et ses liens économiques avec l'Europe. Néanmoins, pour profiter pleinement de cette opportunité, le Maroc doit garantir une infrastructure fiable, un cadre réglementaire attractif pour les investisseurs, de même qu'il doit encourager la R&D locale pour suivre l'évolution rapide du secteur.

Dans ce scénario, le Maroc ne serait plus un simple bénéficiaire d'une approche de coopération Nord-Sud réinventée, mais un acteur proactif capable de co-développer et d'innover sur des systèmes de défense avancés. Cette dynamique créerait un cercle vertueux : l'industrie locale génère des compétences et des innovations, qui renforcent la souveraineté militaire et la crédibilité diplomatique. Cela attire, à son tour, des investissements et des partenariats stratégiques. À terme, le Royaume pourrait incarner un modèle unique de convergence entre développement industriel, excellence technologique et leadership régional. Il démontrerait ainsi qu'une vision stratégique, soutenue par la coopération européenne, peut transformer durablement un pays en un acteur central de la sécurité et de la technologie dans l'espace méditerranéen, voire même africain. Cela serait particulièrement visible au regard de l'Initiative atlantique, qui vise à désenclaver les économies des pays du Sahel, ou encore du gazoduc Maroc-Nigeria, qui ambitionne d'assurer la sécurité énergétique en Afrique de l'Ouest, tout en approvisionnant les marchés européen et britannique.

CONCLUSION

Le Nouveau Pacte pour la Méditerranée constitue pour le Maroc une opportunité stratégique majeure, permettant de consolider un partenariat euro-marocain renouvelé, fondé sur la prospérité partagée, la stabilité et la convergence stratégique. Ce Pacte ouvre des perspectives concrètes dans plusieurs domaines essentiels : la modernisation et l'universalisation de la protection sociale, le soutien à l'investissement industriel et à l'intégration régionale, la transition numérique et l'innovation technologique, ainsi que la valorisation du capital humain et la maîtrise de la fuite des cerveaux. Chacun de ces axes illustre le potentiel d'un Maroc capable de conjuguer ouverture internationale et développement endogène.

Par ailleurs, ailleurs, la transition géopolitique européenne, centrée sur l'autonomie stratégique ouverte, offre au Royaume l'occasion d'intégrer des programmes de défense, des chaînes industrielles de pointe et des projets d'infrastructures numériques, renforçant à la fois sa souveraineté et son rôle d'acteur régional incontournable. Cette coopération structurée permet d'allier les exigences de compétitivité économique à celles du développement durable et de l'innovation, plaçant le Maroc au cœur des flux euro-méditerranéens.

Autrement dit, le partenariat euro-marocain renouvelé illustre la capacité d'un pays méditerranéen à transformer les défis globaux en leviers de progrès national, en articulant transition démocratique, économique et sociétale. Dans un contexte international marqué par la complexité géopolitique, les mutations technologiques et les enjeux climatiques, le Maroc se profile ainsi comme un acteur central de la Méditerranée, capable de conjuguer vision stratégique, intégration régionale et coopération européenne durable.

SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Accord Maroc-UE sur le règlement des différends. Journal officiel de l'Union européenne. 5 juillet 2011 (L 176/2).
- Arianna Ross. Does economic upgrading lead to social upgrading in global production networks? Evidence from Morocco. *World Development*, 46, 223-233, 2013
- Campbell Bonnie, Goyette Gabriel (2006), « Quel développement ? », in *Relations*, n°712, octobre-novembre, 12-14.
- Conseil européen. Déclaration conjointe de l'Union européenne et du Maroc suite à la 14ème réunion du Conseil d'Association UE-Maroc. Communiqué de presse. 27 juin 2019. <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2019/06/27/joint-declaration-by-the-european-union-and-the-kingdom-of-morocco-for-the-fourteenth-meeting-of-the-association-council/>
- Déclaration conjointe établissant un partenariat de mobilité entre le Royaume du Maroc et l'Union européenne et ses États membres. 2015. http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/what-is-new/news/news/2013/docs/20130607_declaration_conjointe-maroc_eu_version_3_6_13_fr.pdf
- Délégation de l'UE au Maroc. Le partenariat Union européenne-Maroc : une relation stratégique historique, multidimensionnelle et privilégiée. 2021. https://www.eeas.europa.eu/maroc/lunion-europeenne-et-le-maroc_fr?s=204

- EU Neighbours. Partenariat Maroc – Union Européenne: Lancement de plusieurs nouveaux programmes pour appuyer les grands chantiers de réforme du Royaume. 2023. <https://south.euneighbours.eu/fr/news/partenariat-maroc-union-europeenne-lancement-de-plusieurs-nouveaux-programmes-pour-appuyer-les-grands-chantiers-de-reforme-du-royaume/>
- European Commission – High Representative of the Union for Foreign Affairs and Security Policy. Joint Communication to the European Parliament, the Council, and the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions. The Pact for the Mediterranean: One Sea, One Pact, One Future. [chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://north-africa-middle-east-gulf.ec.europa.eu/document/download/11646283-cc32-49ae-9639-744d0d6d7da8_en?filename=Joint%20communication%20on%20the%20Pact%20for%20the%20Mediterranean.pdf](https://north-africa-middle-east-gulf.ec.europa.eu/document/download/11646283-cc32-49ae-9639-744d0d6d7da8_en?filename=Joint%20communication%20on%20the%20Pact%20for%20the%20Mediterranean.pdf)
- HCP – Banque mondiale. Paysage de l'emploi au Maroc : recenser les obstacles à un marché de travail inclusif. 2021. Page 34. https://www.hcp.ma/region-oriental/docs/Paysage%20de%20l%27%27emploi%20au%20Maroc%20_%20Recenser%20les%20obstacles%20a%20un%20marche%20du%20travail%20inclusif.pdf
- Jagdish Bhagwati. Taxing the Brain Drain. Volume 19. Numéro 13.1976.
- Louis Caudron. Peut-on sauver l'aide publique au développement ? La baisse générale des crédits nécessite de redéfinir ses objectifs. Fondation Robert Schuman. Octobre 2025. <https://www.robert-schuman.eu/questions-d-europe/806-peut-on-sauver-l-aide-publique-au-developpement>
- Laurent Delcourt. Aide au développement de l'UE : perspective critique. Centre tricontinental (CETRI). <https://www.cetri.be/Aide-au-developpement-de-l-Union>
- Le Monde. L'Union européenne et le Maroc signent un « partenariat vert ». 2022. https://www.lemonde.fr/afrique/article/2022/10/19/l-union-europeenne-et-le-maroc-signent-un-partenariat-vert_6146439_3212.html
- Le Point. Climat : l'UE et le Maroc signent un « partenariat vert ». 2022. https://www.lepoint.fr/afrique/climat-l-ue-et-le-maroc-signent-un-partenariat-vert-19-10-2022-2494505_3826.php
- M'bah Abogo, « Mar adentro : la política de cooperación al desarrollo de la UE a la deriva », in Pueblos, 31 mars, 2006.
- Pauline Türk. La souveraineté numérique européenne, vers une troisième voie ? Revue française d'études politiques et constitutionnelles. Numéro 190. Page 89.
- Pierre Mirel. Du Processus de Barcelone au Programme pour la Méditerranée, un Partenariat fragile avec l'Union européenne. Policy Paper. Fondation Robert Schuman. Questions d'Europe. Numéro 61. 2021. <https://www.robert-schuman.eu/fr/doc/questions-d-europe/qe-601-fr.pdf>
- Traité de Lisbonne. Journal officiel de l'UE. [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:12007L/TXTR\(01\)](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:12007L/TXTR(01))
- Zakaria Abouddab. La transition démocratique du Maroc à l'aune du statut avancé et de l'évolution des institutions européennes. Cahiers de la Méditerranée. Numéro 90. 2015. Pages 103-125.

À PROPOS DE L'AUTEUR



ABDESSALAM JALDI

Abdessalam Jaldi est spécialiste des relations internationales, plus particulièrement du droit international et des relations internationales. Il travaille actuellement au Policy Center for the New South en tant que membre principal d'une étude analytique examinant les mutations du Maghreb, les relations euro-africaines, les nouvelles tendances du droit international et l'influence de l'Inde et de l'Afrique. Titulaire d'un doctorat en droit obtenu en France en 2018, il a quatre ans d'expérience dans le domaine des organisations à but non lucratif, de la recherche sociale et de l'observation électorale.

À PROPOS DU POLICY CENTER FOR THE NEW SOUTH

Le Policy Center for the New South: Un bien public pour le renforcement des politiques publiques. Le Policy Center for the New South (PCNS) est un think tank marocain dont la mission est de contribuer à l'amélioration des politiques publiques, aussi bien économiques que sociales et internationales, qui concernent le Maroc et l'Afrique, parties intégrantes du Sud global.

Le PCNS défend le concept d'un « nouveau Sud » ouvert, responsable et entreprenant ; un Sud qui définit ses propres narratifs, ainsi que les cartes mentales autour des bassins de la Méditerranée et de l'Atlantique Sud, dans le cadre d'un rapport décomplexé avec le reste du monde. Le think tank se propose d'accompagner, par ses travaux, l'élaboration des politiques publiques en Afrique, et de donner la parole aux experts du Sud sur les évolutions géopolitiques qui les concernent. Ce positionnement, axé sur le dialogue et les partenariats, consiste à cultiver une expertise et une excellence africaines, à même de contribuer au diagnostic et aux solutions des défis africains.

Les opinions exprimées dans cette publication sont celles de l'auteur.

Policy Center for the New South

Rabat Campus of Mohammed VI Polytechnic University,
Rocade Rabat Salé - 11103
Email : contact@policycenter.ma
Phone : +212 (0) 537 54 04 04
Fax : +212 (0) 537 71 31 54

www.policycenter.ma

